

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 avril 2024

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20 puis 19

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel (jusqu'à 20h00), FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA-MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LADIRAY-WEISS Galia, LORiot Fabrice, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à Ch. Ronjat), EFFANTIN Jean-Michel (pouvoir à G Weiss à partir de 20h00), FOURAISON Dominique (pouvoir à A. Murat), MARION Christelle (pouvoir à A Degroote), MICHALET Denis (pouvoir à I Guillaumet),

ABSENTS : DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FERLAY Richard,

Date de la convocation : 26 mars 2024

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER-VEHIER

Finances – compte de gestion 2023
(n°2024-038)

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612.12, L 2121-31 et L 2343-1, il convient de statuer sur les comptes de gestion de l'exercice 2023, établis par M. le trésorier municipal de Saint-Donat sur l'Herbasse.

M. l'Adjoint informe les membres de l'assemblée délibérante que comme chaque année, dans le cadre de la préparation des dossiers Comptes de Gestion et Comptes Administratifs, il est procédé à l'examen et au rapprochement des écritures de l'Ordonnateur et du Comptable.

Lors de ce contrôle, aucune discordance n'a été constatée.

Le Conseil Municipal est donc appelé à constater cette concordance et adopter les comptes de gestion de l'exercice 2023 pour le budget principal.

En pièce jointe, la page du compte de gestion reprenant les réalisations budgétaires de l'exercice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 20 mars 2024,

PREND ACTE de la concordance des écritures du compte de gestion avec celles de la comptabilité communale,

DECLARE que le compte de gestion Budget Principal, dressé pour l'exercice 2023 par M. le trésorier municipal, visé et certifié conforme, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 2 avril 2024.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 03/04/2024
Affiché le 03/04/2024



30160 - ST DONAT SUR L HERBASSE

Exercice 2023

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations_:

PISTER Claude (1013691669-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ST DONAT SUR L HERBASSE** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RANC Jean-Claude (1013380081-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DDFIP DE L'ARDECHE**, le **26/03/2024**

A **ANNONAY**, le **27/03/2024**

A , le



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 avril 2024

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20 puis 19

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel (jusqu'à 20h00), FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA-MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LADIRAY-WEISS Galia, LORiot Fabrice, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à Ch. Ronjat), EFFANTIN Jean-Michel (pouvoir à G Weiss à partir de 20h00), FOURAISON Dominique (pouvoir à A. Murat), MARION Christelle (pouvoir à A Degroote), MICHALET Denis (pouvoir à I Guillaumet),

ABSENTS : , DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FERLAY Richard,

Date de la convocation : 26 mars 2024

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER-VEHIER

Compte Administratif Budget Principal – exercice 2023 (2024-039)

L'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que lors du vote du compte administratif le conseil élit son Président. Le Maire de la commune peut assister au débat mais doit quitter la séance au moment du vote. Il ne peut être comptabilisé pour le calcul du quorum.

Ce préambule effectué, l'adjoint en charge des finances présente les résultats budgétaires de l'année écoulée tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le compte administratif du **budget principal** présenté est conforme au compte de gestion produit par le comptable public, et se présente ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Ensemble des sections
RECETTES			
- Prévisions budgétaires totales	3 043 068.48	4 295 285.91	7 338 354.39
- Recettes nettes	1 901 491.70	4 143 482.03	6 044 973.73
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires totales	3 043 068.48	4 295 285.91	7 338 354.39
- Dépenses nettes	2 340 828.86	3 717 537.62	6 058 366.48
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent		425 944.41	- 13 392.75
- Déficit	- 439 337.16		

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget principal et d'autoriser le représentant de la commune à signer le document.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L-2121-31,
CONSTATE qu'après rapprochement entre les deux comptabilités : comptes de gestion du comptable public et comptes administratifs de l'ordonnateur, les résultats globaux sont parfaitement conformes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE le Compte Administratif 2023 du budget principal tel qu'exposé ci-dessus,

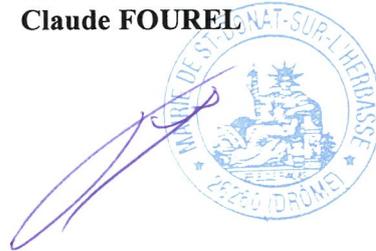
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 2 avril 2024.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 03/04/2024
Affiché le 03/04/2024



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 avril 2024

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
 Nombre de Conseillers en exercice : 27
 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20 puis 19

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel (jusqu'à 20h00), FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA-MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LADIRAY-WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à Ch. Ronjat), EFFANTIN Jean-Michel (pouvoir à G Weiss à partir de 20h00), FOURAISON Dominique (pouvoir à A. Murat), MARION Christelle (pouvoir à A Degroote), MICHALET Denis (pouvoir à I Guillaumet),

ABSENTS : , DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FERLAY Richard,

Date de la convocation : 26 mars 2024

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER-VEHIER

Affectation du résultat – exercice 2023
(2024-040)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultats du budget principal telle que présentée ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	SOLDE 2022		425 983,76
	REALISE 2023	3 717 537,62	4 143 482,03
A	RESULTAT ANNUEL		425 944,41
A'	RESULTAT CUMULE		851 928,17

	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	SOLDE 2022		292 229,61
	REALISE 2023	2 340 828,86	1 901 491,70
B	RESULTAT ANNUEL		-439 337,16
B'	RESULTAT CUMULE		-147 107,55

C	RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (A'+B')		704 820,62
---	---------------------------------------	--	------------

D	RESTES A REALISER	428 065,31	659 683,72
			231 618,41

E	BESOIN ou CAPACITE DE FINANCEMENT (B'+D)		84 510,86
---	--	--	-----------

	AFFECTATION DU RESULTAT (A')		851 928,17
--	------------------------------	--	------------

*affectation obligatoire
couverture du besoin de financement*

affectation volontaire au 1068

246 157,71

report à nouveau 002

605 770,46

851 928,17

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L-2121-31,

Vu la commission des finances et du personnel du 20 mars 2024,

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024, tels qu'exposés ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 2 avril 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture 03/04/2024

Affiché le 03/04/2024



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 avril 2024

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20 puis 19

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel (jusqu'à 20h00), FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA-MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LADIRAY-WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à Ch. Ronjat), EFFANTIN Jean-Michel (pouvoir à G Weiss à partir de 20h00), FOURAISON Dominique (pouvoir à A. Murat), MARION Christelle (pouvoir à A Degroote), MICHALET Denis (pouvoir à I Guillaumet),

ABSENTS : , DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FERLAY Richard,

Date de la convocation : 26 mars 2024

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER-VEHIER

Fiscalité directe locale – vote des taux 2024 (2024-041)

Le Conseil Municipal doit fixer les taux des 3 taxes directes locales : TH (Taxe Habitation), TFB (Taxe Foncier Bâti), TFNB (Taxe Foncier Non-Bâti).

La fixation des taux de chacune des taxes est encadrée par des règles strictes fixées par le Code Général des Impôts (art 1636 B), parmi lesquelles les taux plafond à ne pas dépasser, et les liens entre chacune des taxes en cas d'évolution différenciée.

Les taux plafonds 2024 sont les suivants :

- Taxe Foncier Bâti : 98.55
- Taxe Foncier Non-Bâti : 149.05
- Taxe Habitation : 61.13

Pour mémoire les taux 2023 étaient les suivants :

- Taxe Foncier Bâti : 35.01
- Taxe Foncier Non-Bâti : 52.00
- Taxe Habitation : 12.70

Rappel des règles de liens entre les taux :

- *Le vote du taux de TFB est libre dans la limite du plafond.*
- *Le taux de TFNB ne peut pas augmenter plus vite que celui de TFB,*
- *Si le taux de TFB baisse, alors celui de TFNB doit baisser dans la même proportion,*
- *Le taux de TH ne doit pas augmenter plus vite que celui de TFB et taux moyen TFB/TFNB,*
- *Si le taux de TFB ou taux moyen TFB/TFNB diminue, alors celui de TH doit diminuer dans la même proportion.*

Conformément aux orientations générales telles qu'elles ont été présentées pour le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, lors de la séance du 27 février 2024, il est proposé à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter en 2024 les taux de la fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, dite Loi de Finances 2024,

Vu la séance du Conseil Municipal du 27 février 2024 portant tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024,

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 20 mars 2024,

DECIDE pour 2024 de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes communales, selon les taux suivants :

- Taxe Foncier Bâti : 35.01
- Taxe Foncier Non-Bâti : 52.00
- Taxe Habitation : 12.70

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 2 avril 2024.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,

Claude FOUREL

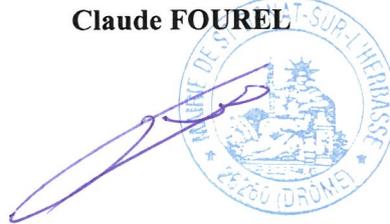
Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 03/04/2024

Affiché le 03/04/2024



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 2 avril 2024**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
 Nombre de Conseillers en exercice : 27
 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20 puis 19

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel (jusqu'à 20h00), FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA-MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LADIRAY-WEISS Galia, LORJOT Fabrice, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à Ch. Ronjat), EFFANTIN Jean-Michel (pouvoir à G Weiss à partir de 20h00), FOURAISON Dominique (pouvoir à A. Murat), MARION Christelle (pouvoir à A Degroote), MICHALET Denis (pouvoir à I Guillaumet),

ABSENTS : DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FERLAY Richard,

Date de la convocation : 26 mars 2024

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER-VEHIER

Finances – Budget Primitif 2024 **(2024-042)**

Pour rappel, le rapport d'orientation budgétaire qui doit obligatoirement précéder le vote des budgets de l'exercice a eu lieu en séance publique du conseil municipal le 27 février 2024.

Par ailleurs, la commission des finances s'est réunie le 20 mars 2024 pour la préparation de ce budget. Il est rappelé que ce budget est présenté par nature et par fonction tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DEPENSES	
002	résultat reporté	605 770,46	002	résultat reporté
70	produits des services et du domaine	292 900,00	011	charges à caractère général
73	impôts et taxes	2 473 000,00	012	charges de personnel
74	dotations et participations	761 650,00	65	autres charges de gestion courante
75	autres produits de gestion courante	81 000,00	014	atténuation de produits
76	produits financiers		66	charges financières
77	produits exceptionnels		67	charges exceptionnelles
78	reprises de provisions		68	dotations et provisions
013	atténuations de charges (1)	40 000,00	042	opérations d'ordre entre sections (3)
042	opérations d'ordre entre sections (2)	341 999,65	023	virement à l'investissement
				<i>différentiel</i>
	TOTAL	4 571 320,11		TOTAL
				4 349 117,00
INVESTISSEMENT		RECETTES	DEPENSES	
001	résultat reporté		001	résultat reporté
13	subventions d'investissement	42 502,00	20	immobilisations incorporelles
16	emprunts et dettes		204	subventions d'équipement
20	immobilisation incorporelles		21	immobilisations corporelles
204	subventions d'équipement		23	immobilisations en cours
21	immobilisations corporelles		27	autres immobilisations financières
22	immobilisations reçues en affectation			

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 avril 2024

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20 puis 19

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel (jusqu'à 20h00), FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA-MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LADIRAY-WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à Ch. Ronjat), EFFANTIN Jean-Michel (pouvoir à G Weiss à partir de 20h00), FOURAISON Dominique (pouvoir à A. Murat), MARION Christelle (pouvoir à A Degroote), MICHALET Denis (pouvoir à I Guillaumet),

ABSENTS : DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FERLAY Richard,

Date de la convocation : 26 mars 2024

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER-VEHIER

Associations – subventions exercice 2024 (2024-043)

Le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur la répartition de l'enveloppe votée au budget primitif de l'attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2024, selon le tableau ci-après.

ASSOCIATIONS RELEVANT DU REGLEMENT DES ATTRIBUTIONS	Montant proposé
Associations sportives	
AS Donatienne - Section Football	5 000.00 €
Badminton Club Donatien – BCD 26	750.00 €
DA26 Boxe	1 000.00 €
Cyclo Club Donatien	680.00 €
Handball Club de Saint Donat	1 600.00 €
La Pétanque Donatienne	370.00 €
Rugby Club Donatien	2 200.00 €
Associations autres	
ADMR	300.00 €
APEL Prieuré/Pendillon (Animations Ecole du Prieuré)	700.00 €
Bach en Drôme des Collines	1 200.00 €
Comité de jumelage de St Donat	550.00 €
Commune Libre des Balmes de St Donat	770.00 €
Détente et Loisirs Donatiens	830.00 €
Ensemble Instrumental de l'Herbasse	1 200.00 €
Sou des Ecoles	1 700.00 €
Sous Total	18 850.00 €

ASSOCIATIONS HORS REGLEMENT DES ATTRIBUTIONS	
Comité entente anciens combattants (FNACA + ANACR)	500.00 €
Centre Musical International JS Bach – Festival 2024	13 000.00 €
Centre Musical International JS Bach – Musicollégiales	1 200.00 e
Le Souvenir Français	200.00 €
Empi Riaum	2 500.00 €
Conciliateur de justice	100.00 €
Groupement des commerçants	500.00 €
Patrimoine de l’Herbasse	535.00 €
Sous Total	18 535.00 €
<hr/>	
Total Général	37 385.00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE l’attribution des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus, pour l’exercice 2024,

PRECISE que ces subventions seront versées au chapitre 65, ligne 65748,

1 abstention (A.M. Fourel)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
 Fait à SAINT-DONAT-SUR-L’HERBASSE,
 Le 2 avril 2024.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l’Herbasse,
 Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
 - registre des délibérations
 - dossier
 Transmis en Préfecture le 03/04/2024
 Affiché le 03/04/2024



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 avril 2024

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20 puis 19

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel (jusqu'à 20h00), FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA-MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LADIRAY-WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à Ch. Ronjat), EFFANTIN Jean-Michel (pouvoir à G Weiss à partir de 20h00), FOURAISON Dominique (pouvoir à A. Murat), MARION Christelle (pouvoir à A Degroote), MICHALET Denis (pouvoir à I Guillaumet),

ABSENTS : DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FERLAY Richard,

Date de la convocation : 26 mars 2024

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER-VEHIER

Rénovation du gymnase Aragon – demande de subvention Etat (2024 - 044)

Le gymnase du groupe scolaire Aragon est un bâtiment ancien qui présente une très mauvaise performance énergétique, et nécessite aujourd'hui une rénovation.

Celle-ci permettra un meilleur confort d'utilisation, une économie de coût des énergies, grâce à l'intervention sur les postes suivants :

- Isolation du bâtiment par l'extérieur
- Changement des menuiseries extérieures
- Calfeutrement et isolation du plafond

Le montant estimatif est de 40 000.00 € HT :

Il est proposé de valider l'engagement de ces travaux qui fera l'objet d'une inscription au budget 2024, et de solliciter les services de l'Etat pour mobiliser un co-financement, en particulier sur l'amélioration de la performance énergétique de ce bâtiment (DETR / DSIL / bonus énergétique).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2024,

APPROUVE le programme de réfection du gymnase Aragon,

APPROUVE un montant de travaux, pour un estimatif de 40 000.00 € HT,

SOLLICITE les services de l'Etat, pour le cofinancement de l'opération selon les critères applicables à la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse, en particulier sur le dispositif « bonus énergétique » des enveloppes DETR DSIL,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de l'Etat le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 02 avril 2024.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 03/04/2024
Affiché le 03/04/2024



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 2 avril 2024**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20 puis 19

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel (jusqu'à 20h00), FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA-MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLAUMET Isabelle, LADIRAY-WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à Ch. Ronjat), EFFANTIN Jean-Michel (pouvoir à G Weiss à partir de 20h00), FOURAISON Dominique (pouvoir à A. Murat), MARION Christelle (pouvoir à A Degroote), MICHALET Denis (pouvoir à I Guillaumet),

ABSENTS :, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FERLAY Richard,

Date de la convocation : 26 mars 2024

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER-VEHIER

Finances – admission en non-valeur (titre SAPEC) **(2024 – 045)**

Pour mémoire, par sa délibération n°2024-024 du 27 février dernier, le Conseil Municipal décidait d'autoriser la réalisation comptable de la provision dite « SAPEC » réalisée sur plusieurs exercices, pour faire face au non-recouvrement de la créance.

Il convient aujourd'hui d'autoriser l'admission en non-valeur de la créance initiale pour laquelle cette provision a été réalisée : Titre n°217, bordereau 34, exercice 2015, pour un montant de 42 500 €

Pour rappel, l'admission en non-valeur est une dépense de fonctionnement (chapitre 67), mais elle est couverte par la recette de la réalisation de la provision (chapitre 78).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2321-2,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu l'avis de la commission finances du 20 mars 2024,

DECIDE d'admettre en non-valeur le titre n°217 du bordereau 34 de l'exercice 2015 pour montant de 42 500.00 €, à l'encontre du tiers « SAPEC »,

PRECISE que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits dans le budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 2 avril 2024.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 03/04/2024
Affiché le 03/04/2024



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 2 avril 2024**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20 puis 19

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel (jusqu'à 20h00), FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA-MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LADIRAY-WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à Ch. Ronjat), EFFANTIN Jean-Michel (pouvoir à G Weiss à partir de 20h00), FOURAISON Dominique (pouvoir à A. Murat), MARION Christelle (pouvoir à A Degroote), MICHALET Denis (pouvoir à I Guillaumet),

ABSENTS : DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FERLAY Richard,

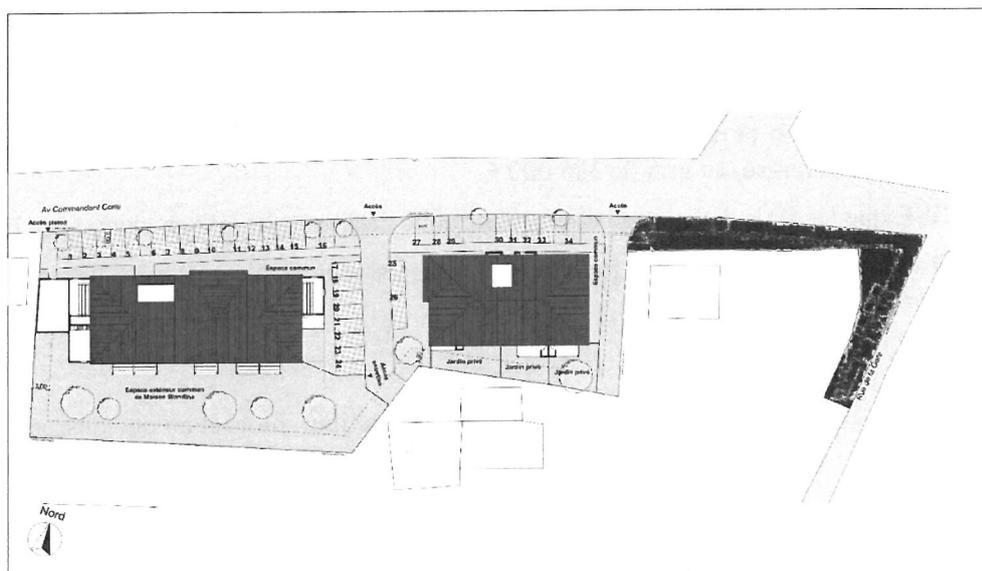
Date de la convocation : 26 mars 2024

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER-VEHIER

Foncier/Urbanisme – cession partielle parcelle ZR55 **projet résidence seniors** **(2024 – 046)**

Pour mémoire, lors de sa séance du 27 février dernier, le conseil municipal, par sa délibération n°2024-031 actait le déclassement de la parcelle ZR55, lançait la procédure d'enquête publique, pour préparer la cession totale ou partielle de la parcelle à Drôme Aménagement Habitat.

L'Avant-Projet Sommaire du projet permet aujourd'hui de mieux cerner les contours du projet de la résidence seniors.



La totalité des 1 780 m² de la parcelle ayant été déclassés, le projet par lui-même ne nécessite pas forcément l'emprise complète de la parcelle ZR55.

En particulier, il convient :

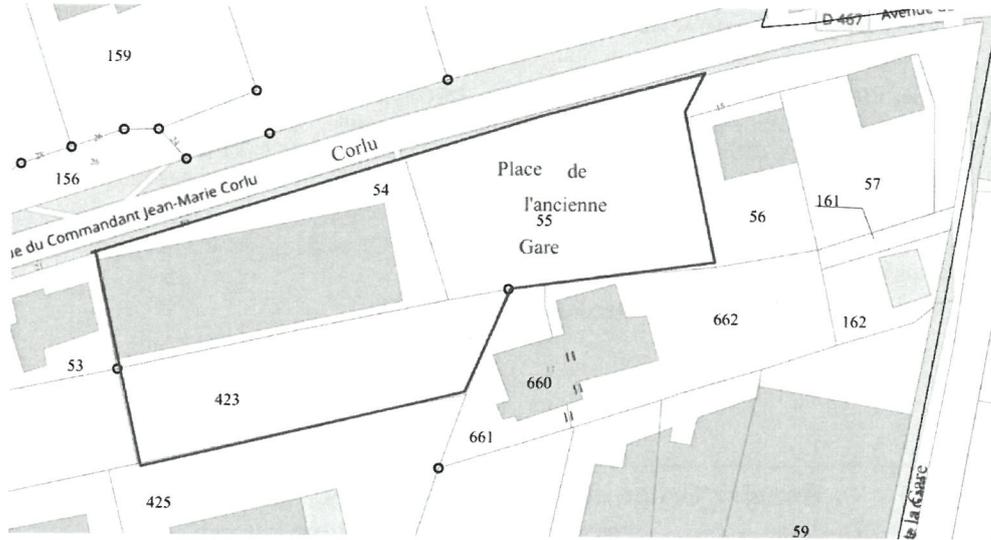
- De préserver les accès des propriétés riveraines, ce qui apparaît tout à fait possible (cf plan ci-dessus),
- De conserver la maîtrise de la partie linéaire le long de l'avenue Corlu, notamment pour les aménagements futurs de cheminements publics,

- De conserver l'angle est de la parcelle, au carrefour de la rue de la Gare, pour y relocaliser la zone de collecte sélective des déchets.

Dès lors, il est proposé de conserver en propriété communale la partie hachurée en noir sur le plan ci-dessus, pour une superficie de 450 m² environ (sous réserve de bornage).

Et par conséquent, il est proposé de céder à Drôme Aménagement Habitat :

- le reste de la parcelle ZR55, pour une superficie de 1 570 m² environ (sous réserve de bornage),
- les parcelles ZR54 et ZR 423, pour une superficie de 2 461 m², selon le plan ci-dessous



L'ensemble du tènement, qui représente 3 811 m² environ, est cédé à DAH au prix de 345 000 €.

Il est précisé que ce montant correspond à l'estimation de France Domaine en date du 6 février 2024, augmentée de la marge admise de 15%.

Cette cession s'entend naturellement sous réserve des conclusions définitives du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de céder à Drôme Aménagement Habitat les parcelles ZR 54 et ZR 423 (pour une superficie de 2 461 m²) et la partie de la parcelles ZR55 (pour une superficie de 1 570 m² environ), selon le plan joint en annexe, au prix de 345 000 €.

PRECISE que les frais de bornage et d'acte de cette cession sont pris en charge par DAH,

MANDATE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 2 avril 2024.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 03/04/2024
Affiché le 03/04/2024



- Partie verte sur le plan (zone dépose transports en commun + bassin gestion eaux pluviales),
5 851 m² → Arche Agglomération
- Partie bleue sur le plan (collège + gymnase + plateau sportif),
20 346 m² → Département
- Partie jaune sur le plan (parking + voie d'accès),
6 803 m² → Commune de Saint-Donat

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la régularisation de ces propriétés foncières, sous la forme d'échange, étant précisé que ceux-ci ne feront pas l'objet de soulte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le principe de régularisation des assiettes foncières Arche Agglo / Département / Commune, sur le du collège et gymnase Joséphine BAKER, par échanges mutuels, selon le détail ci-dessus et le plan joint en annexe,

PRECISE que ces échanges fonciers ne feront pas l'objet de versement d'une soulte,

PRECISE que les frais de bornage et d'acte sont pris en charge par Arche Agglomération.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 2 avril 2024.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 03/04/2024
Affiché le 03/04/2024



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 2 avril 2024**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20 puis 19

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel (jusqu'à 20h00), FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA-MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LADIRAY-WEISS Galia, LORiot Fabrice, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à Ch. Ronjat), EFFANTIN Jean-Michel (pouvoir à G Weiss à partir de 20h00), FOURAISON Dominique (pouvoir à A. Murat), MARION Christelle (pouvoir à A Degroote), MICHALET Denis (pouvoir à I Guillaumet),

ABSENTS : DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FERLAY Richard,

Date de la convocation : 26 mars 2024

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER-VEHIER

<p align="center">Syndicat Départemental de Télévision – demande de retrait de la collectivité (2024 - 048)</p>

Pour rappel, la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse fait partie du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme, par notification du Préfet de la Drôme du 27/05/2013.

Aujourd'hui, cette participation ne peut plus apparaître ni légitime, ni équitable, considérant un certain nombre de points :

- Sur le fond, la persistance du SDTV26 est devenue une anomalie, depuis que l'Etat, à travers l'ARCOM, a rationalisé le pilotage de la couverture nationale de la diffusion du signal hertzien numérique. On note d'ailleurs que sur les départements limitrophes aux reliefs plus accidentés que la Drôme (Ardèche, Isère, les Savoies,...), une telle anomalie n'existe pas.
- Les engagements financiers du SDTV26 (remboursement des emprunts) s'achevaient au 31 décembre 2023, et constituaient le seul engagement juridique indirect de la commune, dont la participation financière annuelle approche la somme substantielle de 10 000 €.
- La commune de Die a formalisé sa demande de sortie du STDV26 au mois d'avril 2023.
- Une profonde iniquité perdure dans le déséquilibre entre les communes qui financent ce syndicat (seules les membres « historiques » financent) et celles qui bénéficient gratuitement du service de la diffusion du signal. Pour exemple, c'est le cas d'une dizaine de communes voisines de Saint-Donat.
- Aujourd'hui, il apparaît impossible de cerner le service réel rendu aux habitants de Saint-Donat sur l'Herbasse, qui sont couverts par la diffusion des signaux numériques hertzien de 3 relais relevant de l'ARCOM (Saint-Donat Picot, Valence, et Mont Pilat).
- Enfin, l'opacité de gestion et de gouvernance du SDTV26 ne semble plus acceptable à l'heure des finances publiques tendues et des exigences de transparence de notre époque.

Ainsi, pour toutes ces raisons tant de fond que de forme, et sur la base de l'article L5211-19 du CGCT, le Conseil Municipal est sollicité pour demander **le retrait de la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme, au 1^{er} janvier 2024.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-19,

DEMANDE le retrait de la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme (SDTV26), à effet au 1^{er} janvier 2024,

PRECISE qu'à défaut d'accord du Comité Syndical sur cette demande de retrait selon la procédure de droit commune, la commune engagera auprès de M. le Préfet de la Drôme la procédure dérogatoire selon les dispositions de l'article 5212-29 du CGCT et après avis de la CDCI,

MANDATE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, tant pour la procédure de droit commun que pour la procédure dérogatoire.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 02 avril 2024.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 03/04/2024
Affiché le 03/04/2024



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 avril 2024

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20 puis 19

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, EFFANTIN Jean-Michel (jusqu'à 20h00), FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA-MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LADIRAY-WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à Ch. Ronjat), EFFANTIN Jean-Michel (pouvoir à G Weiss à partir de 20h00), FOURAISON Dominique (pouvoir à A. Murat), MARION Christelle (pouvoir à A Degroote), MICHALET Denis (pouvoir à I Guillaumet),

ABSENTS : DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FERLAY Richard,

Date de la convocation : 26 mars 2024

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER-VEHIER

Service commun Achat Commande Publique
adhésion de la commune de Crozes-Hermitage
(2024 - 049)

Pour rappel, par convention en date du 20 septembre 2018, un service commun Achats/ Commande publique (ACP) a été créé entre ARCHE Agglo, la commune de Tournon-sur-Rhône et la commune de Saint-Donat-sur-L'herbasse pour une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2018 (délibération du 11 septembre 2018).

Par avenant n° 1 (délibération du 21 septembre 2021), les collectivités membres du service commun ont validé :

- La reconduction pour une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2021 et jusqu'au 30 septembre 2024 de la convention de création du service ACP.
- La modification de l'article 1er relatif aux missions du service commun afin de permettre une mutualisation plus accrue via la faculté de réaliser des prestations de service à titre accessoire au profit de communes non membres du service commun dans un objectif de commandes groupées,
- L'intégration du syndicat mixte bassin versant du Doux au 1^{er} janvier 2022,

Aujourd'hui, les collectivités membres doivent se prononcer sur la demande d'intégrer le service formulé par la commune de Crozes-Hermitage.

Cet élargissement du périmètre se traduira par un avenant n°2 à la convention susvisée, les autres dispositions restant inchangées.

Le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur l'élargissement du périmètre du service commun à la commune de Crozes-Hermitage, au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2018-04-06-005 en date du 6 avril 2018 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-122 du 11 septembre 2018 approuvant la convention relative au service commun ACP et la délibération n° 2021-144 du 21 septembre 2021 approuvant l'avenant n°1

Considérant la demande de la commune de Crozes Hermitage d'intégrer le service commun, au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées ;

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention pour le service commun Achat / Commande Publique ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 02 avril 2024.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 03/04/2024
Affiché le 03/04/2024

